

■ **Electricité Neuchâteloise S.A.**, à Corcelles-Cor-mondrèche (FOSC du 21.11.2003, p. 9). Signature collective à deux a été conférée à Descloux Marie Madeleine, de Sâles, à Montévraz. Procuration collective à deux a été conférée à Ackermann Adrian Rudolf, de Roggwil (TG), à Lyss, et Biemann Carole, de Treyvaux, au Bas-Vully.

Journal no 332 du 09.02.2004
(02118016 / CH-645.1.000.039-3)